

République Française

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE
de
STE-MARIE-AUX-CHÊNES

Département de la Moselle



PROCÈS-VERBAL
**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES**
DU 02 DÉCEMBRE 2025 : ACTES COMMUNICABLES

Date de la convocation : 17 novembre 2025.

Délibérations envoyées au contrôle de légalité 03 décembre 2025, accusées réception le 03 décembre 2025.

Séance du 02 décembre 2025, sous la présidence de Madame RAVENEL Sabine, vice-présidente du C.C.A.S.

Membres du Conseil
d'Administration : 11
Membres présents : 07
Membres votants : 07

Présents : RAVENEL S. ; MIRROUCHE B. ; BARTHEL N. ; ROBERT D. ; GIRARD M.E. ; KLINGLER E. ; GALLET C.

Excusé(e)s : LAMARQUE S. ; PEREIRA G. ; ROUGEOT S. ; SABATELLA F.

Non excusé(e)s :

Les membres suivants avaient délégué leur mandat respectivement à :

La séance débute à 18h00.

La séance se termine à 18h45

La Présidente du C.C.A.S,
Sylvie LAMARQUE



ORDRE DU JOUR

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES
DU 02 DÉCEMBRE 2025**

- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance, approbation du procès-verbal du dernier Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

➤ **Affaires budgétaires**

POINT N° 1 : Tarifs appliqués pour voyage seniors 2026

➤ **Affaires diverses**

POINT N° 2 : Point sur les affaires courantes

POINT N° 3 : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil d'Administration

PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES
DU 02 DÉCEMBRE 2025**

**DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU
DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. désigne BARTHEL Nadine comme secrétaire de séance.

VOTES POUR :	07
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 23 septembre 2025, dans ses deux versions (actes communicables et actes non communicables) est soumis à l'approbation des membres de ce conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

- **APPROUVE** le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 23 septembre 2025, dans ses deux versions (actes communicables et actes non communicables).

VOTES POUR :	07
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

**POINT SUR LES
AFFAIRES BUDGÉTAIRES**

POINT N° 1 : TARIFS APPLIQUÉS POUR VOYAGE SÉNIORS 2026

Dans le cadre de sa politique d'action sociale en faveur des personnes âgées, le Centre Communal d'Action Sociale de Sainte Marie-aux-Chênes organise chaque année un voyage destiné aux séniors de la commune.

Ce séjour, convivial et accessible, vise à favoriser le lien social, à rompre l'isolement et à offrir un moment de détente aux participants.

Organisation du voyage 2026 :

- Période envisagée : du 30 mai au 06 juin 2026
- Destination proposée : CARQUEIRANNE
- Durée : 8 jours et 7 nuits

- Prestations incluses : transport, hébergement en pension complète, excursions, assurance rapatriement et annulation, assurance multirisque transport et encadrement par le CCAS.
- Prestataire : Miléade – village-club*** - 600 avenue de la Valérane – 83320 CARQUEIRANNE

Le coût du voyage a été estimé sur une base d'un groupe de 45 participants :

- 464 €/personne pour les seniors imposables (484 € - 20 € pour transport pris en charge par le CCAS) ;
 - 252 €/personne pour les seniors non imposables (aide ANCV d'un montant de 212 €) ;
 - 76 €/personne pour l'excursion supplémentaire (CASSIS) ;
 - 94 € supplémentaire pour une chambre individuelle (à hauteur de 10 % de l'effectif total, soit 5 chambres) ;
 - 7,77 €/personne pour la taxe de séjour (1,11 €/nuit : 7 nuits par personne) ;
 - 27 €/personne pour l'assurance rapatriement et annulation facultative (3,8 % du montant total) ;
 - 5,75 €/personne pour l'assurance transport ASSUREVER ;
 - 165 €/personne pour le transport (METZ EVASION).
- Soit un montant total de **533,52 €** (arrondi à 534 €) pour les personnes non imposables (aide ANCV) en chambre double,
 - Soit un montant total de **745,52 €** (arrondi à 746 €) pour les personnes imposables en chambre double.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sainte Marie-aux-Chênes :

- **DÉCIDE** de valider la destination et les conditions d'organisation du voyage seniors 2026 ;
- **APPROUVE** les tarifs proposés sur une base de 45 participants ;
- **ACCEPTE** le cout différentiel avec l'aide ANCV ;
- **AUTORISE** la Présidente ou en cas d'empêchement, la Vice-Présidente du C.C.A.S. à engager les démarches nécessaires auprès du prestataire retenu.

VOTES POUR :	07
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

La présidente du C.C.A.S.
Sylvie LAMARQUE



La secrétaire de séance
Nadine BARTHEL

B Barthel

AFFAIRES DIVERSES

POINT N° 2 : POINT SUR LES AFFAIRES COURANTES

Un point est fait sur les demandes d'aides.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE DU C.C.A.S. EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2025-011	Bon alimentaire : 50€
2025-012	Bon produits bébé : 50€
2025-013	Bon produits bébé : 50€
2025-014	Bon alimentaire : 50€
2025-015	Bon alimentaire : 50€
2025-016	Bon alimentaire : 50€
2025-017	Bon alimentaire : 50€

NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES DU 02 DÉCEMBRE 2025

N° D'ORDRE DE LA DÉLIBÉRATION

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

2025-008

Tarifs appliqués pour voyage seniors 2026

Liste des membres présents lors de la séance : RAVENEL S. ; MIRROUCHE B. ; BARTHEL N. ; GALLET C. ; GIRARD E. ; ROBERT D. ; KLINGLER E.

SAINTE MARIE AUX CHÊNES,
Le 30 septembre 2025

La présidente de séance
Sylvie LAMARQUE,
Présidente du C.C.A.S.



La secrétaire de séance
Nadine BARTHEL,
Membre du CA du C.C.A.S.

B Barthel

